



DELIBÉRATIONS N°204
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022

DEL 2022.12.14/204

Thème :
AFFAIRES GENERALES

Objet :
Dérogation à la règle
du repos dominical

Convocation :

Date : 07/12/2022

Affichage : 07/12/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 30

Le **mercredi 14 décembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Hervé BOULAIS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à André MARTIN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Absents excusés :

Hervé BOULAIS, Christian FERRUS, Renaud PONS, Maud GADÉ,
Maryse XAUSA-FRANÇOIS

Absents :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_204-DE
Reçu le 21/12/2022

Rapporteur : Richard NUSSBAUM

- VU** l'article L.3132-26 du Code du Travail portant sur la dérogation à la règle du repos dominical ;
- VU** l'article R.3132-21 du Code du Travail portant sur la consultation des organisations d'employeurs et de salariés ;
- VU** l'avis favorable de la Communauté de Communes du Briançonnais exprimé par délibération N°2022-127 du 29 novembre 2022, à la dérogation à la règle du repos dominical pour les salariés des établissements de commerce de détail de Briançon pour les jours suivants 5, 12, 19 et 26 février 2023 ; 16, 23 et 30 juillet 2023 ; 06 et 13 août 2023 ; 17, 24 et 31 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer quant aux dates retenues concernant la dérogation au repos dominical
- CONSIDERANT** les avis de l'Union Départementale C.G.T des Hautes-Alpes, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes et de l'Union pour l'Entreprise des Hautes-Alpes, l'Union Départementale C.F.D.T des Hautes-Alpes
- CONSIDERANT** l'absence de réponse de l'Union Départementale des Syndicats de Force Ouvrière des Hautes-Alpes et de l'Union Départementale C.F.E./C.G.C des Hautes-Alpes ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES, réunie le 12/12/2022,

AR Prefecture

005-210580235-20221214-2022_12_204-DE
Ceci expose,
Reçu le 21/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'émettre un avis favorable concernant la dérogation à la règle du repos dominical concernant l'ensemble des établissements à vocation alimentaire et non alimentaire de la Ville de Briançon pour les jours suivants :
 - ↪ 5, 12, 19 et 26 février 2023 ;
 - ↪ 16, 23 et 30 juillet 2023 ;
 - ↪ 06 et 13 août 2023 ;
 - ↪ 17, 24 et 31 décembre 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 3

ABSTENTION : 2

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GENERALES DEL 2022.12.14/204

PUBLIÉE LE : **21 DEC. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

